

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

Le trente et un août deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 24 août 2015

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan

Absents excusés : Bonnisseau Denis

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Sylvie Fouché

Syndicat d'eau de Civray

Intervention de Lydie Blanchet sur le plan d'entretien communal et la qualité de l'eau. Présentation du bilan des consommations phytosanitaires sur la commune, qui sont en baisse importante.

Un article paraîtra à ce sujet sur le prochain bulletin municipal et des flyers seront distribués aux habitants pour information.

Projet éolien du Pelon

Madame la maire informe l'assemblée que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS BORALEX ENERGIE VERTE, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Sauzé-Vaussais et Mairé-L'Evescault.

Nathalie Léoment, concernée par le projet sort de la salle.

Madame la maire donne lecture des caractéristiques du projet en ce qui concerne les équipements et les productions.

Elle sollicite le conseil municipal pour donner un avis pour ou contre le projet et propose le vote à bulletin secret.

Résultats 12 votants :

POUR : 7

CONTRE : 2

NULS/BLANCS : 3

Eclairage public

Madame la maire donne connaissance des devis de l'appel d'offres concernant l'éclairage public du bourg.

2 dossiers sont déposés. Il s'agit de la SA DELAIRE et de BOUYGUES ENERGIES :

	<i>SARL DELAIRE</i>	<i>BOUYGUES ENERGIES</i>
<i>Base</i>	29 148	34 122.24
<i>Lanternes</i>	31 956	33 922.80
<i>Total Base + lanternes CPO</i>	61 104	68 045.04
<i>Option LED</i>	42 756	47 466.00
<i>Total Base + LED</i>	71 904	81 588.24

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DELAIRE qui est moins chère et décide de choisir l'option LED, ce qui porte le marché à un total de 71 904 € TTC.

Ce montant est plus élevé que ce qui était prévu au départ, mais les matériaux sont de meilleures qualités. Il resterait à charge de la commune environ 20 000 € si la commune obtient le fond de solidarité territoriale (LGV) et en déduisant les aides de la Région (ADEME).

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer le marché avec l'entreprise DELAIRE, à solliciter le fond de solidarité territoriale (LGV).

Diagnostic accessibilité

Vu l'obligation d'établir un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ERP avant le 27 septembre 2015 pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014,

Vu l'étude et la proposition de la SOCOTEC,

Madame la maire présente au Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée ainsi :

1 ^{ère} année :	3 200 €	Mairie – SDF (1 partie)
2 ^{ème} année :	2 000 €	SDF (WC extérieur) – WC publics
3 ^{ème} année :	21 600 €	Eglise – Vestiaire du foot - douches

Total : **26 800 €**

Après délibération :

Le conseil municipal décide de demander une dérogation pour les douches du Foot, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'agenda présenté et autorise Madame la maire à le signer et le déposer en Préfecture.

Aménagement foncier Agricole et forestier de Limalonges lié à la construction de la LGV SEA

Madame la maire présente le projet de créations, suppressions et modifications des voies communales, chemins ruraux concernant l'aménagement foncier.

Elle souligne qu'un chemin à supprimer est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, et que si ce chemin est supprimé, il convient de trouver un itinéraire de substitution approprié à la promenade et à la randonnée.

Monsieur Monturier Jean-Jacques, Président de l'association des Randonneurs Sauzéens souhaiterait étudier d'autres alternatives concernant ce chemin avec les techniciens du conseil général et avec le géomètre.

En conséquence, le conseil municipal est d'accord sur le principe et décide de reporter sa décision à une prochaine réunion.

Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale **Financement d'appareils auditifs pour un agent**

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser le maintien dans l'emploi.

Suite à l'avis du Médecin de la médecine préventive, un agent de la commune doit être équipé d'appareils auditifs.

Après déduction des différents remboursements, il reste à sa charge la somme de 2 190.58 €.

Une demande auprès de la FIPHFP a été faite le 22 mai 2015 et la collectivité a reçu le 25 août la notification d'accord.

Le FIPHFP ne peut verser la compensation qu'à la collectivité qui devra reverser la somme à l'agent.

Considérant la notification reçue le 25 août dernier pour l'accord total, le conseil municipal, après délibération, décide de reverser le montant de 2 190.58 € à l'agent.

Cette somme sera imputée à l'article 6718. Comme il n'y a pas suffisamment de crédit à cet article, un virement de crédit de 1 000 € sera nécessaire du chapitre 011 au chapitre 67.

Admission en non valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courrier explicatif du 7 avril 2015, concernant le dossier de surendettement d'un locataire avec effacement des dettes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2014 pour un montant des loyers de 2041.84 €

* dit que le montant total de ces titres de recettes s'élèvent à 2041.84 €

* dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Demande de subvention de l'Association des Jeunes Sauzéens

L'Association des Jeunes Sauzéens, dans un courrier du 10 juillet 2015, sollicite une subvention de 400 € pour les aider à mener à bien leurs projets, dont les jeux intercommunes à Sauzé-Vaussais et bien d'autres animations.

Après délibération, le conseil municipal décide de leur octroyer 200 € de subvention + une subvention pour la location de la salle « La Cendille » lors de leur prochaine manifestation à Limalonges (Les Jeunes Sauzéens devront par ailleurs faire une autre demande à ce moment-là).

Panneaux photovoltaïques

Madame la maire rappelle que :

L'entreprise SUNETIC a déposé le bilan en juillet 2014.
Aucun nettoyage ni contrôle n'a été fait depuis que les panneaux sont installés.

En février 2015, plus aucune connexion informatique pour contrôler la production, Solarlog avait préconisé à ce moment-là de faire vérifier les câblages.

Cela n'a pas encore été fait. A ce jour :

Production des écoles de janvier à juillet 2015 : 3 588 Kwh
Production des écoles de janvier à juillet 2014 : 17 651 Kwh

Perte de 14 063 Kwh de production depuis février par rapport à 2014 sur la même période !

Deux devis ont été demandés pour des maintenances, mais un seul a répondu :
Allez et Cie : 462.48 € HT / an + 0.95 €/M² pour le nettoyage des panneaux.
Le devis est retenu par le Conseil municipal.

Travaux Logement 18 rue de la Garenne

Magaly Meunier sort de la salle pendant le débat.

Etude des devis :

1. Entreprise RAGOT : peinture :	7 843.41 €	Accepté
2. Entreprise Bougeois : peinture :	11 007.05 €	
3. Ent THOMAS Stéphane : peinture :	11 271.84 €	
4. Mercier Didier : Chauffage :	2 916.00 €	
5. TEXIER Jean-Luc : Chauffage :	2 120.80 €	Accepté

Accepté avec obligation de faire les travaux en septembre pour une location à partir du 1^{er} octobre.

Le prix du loyer est fixé à 495 € (10 Pour - 2 Contre - 1 blanc)

Travaux logement 2 rue de la Croix Ballet : chauffage

1. TEXIER Jean-Luc :	2 305.60 €	Accepté
2. MERCIER Didier :	3 246.00 €	

Foyer Civil

Madame la maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire intervenir des bureaux d'études pour une étude de réhabilitation du Foyer Civil en Maison des Associations : Les bureaux PARCOURS de Melle et M.RIBOT vont être sollicités.

Des conseillers demandent, qu'en parallèle, soient organisées des réunions de préparation avec les Associations pour connaître leur besoin, et réfléchir sur le projet pour exposer leur demande auprès des bureaux d'études.

Monsieur Maurice Lamy, présent dans la salle se propose de participer à ces réunions de préparation.

Madame la maire donne lecture ensuite d'un courrier de l'association du Feu Follet qui demande à conserver la possibilité d'utiliser la salle même si celle-ci n'est pas aux normes.

La demande est acceptée pour cette association et pour toutes les autres associations, sauf pour les enfants des écoles qui iront faire du sport dans la salle de la Cendille quand elle sera libre.

A ce sujet, l'école demande à avoir les clés de la salle. Le conseil municipal refuse à l'unanimité de leur donner la clé, elles devront venir la chercher à la mairie à chaque fois qu'elles en auront besoin.

Location de la maison des écoles

Une seule demande à ce jour. Le conseil municipal décide donc de poursuivre les recherches.

Divers

1. Chemin de la Barretière et La Roche avec St Saviol : St Saviol entretien le chemin de la Barretière et Limalonges entretien le chemin de la Roche
2. Salle « La Cendille » : devis de 616 € de Cuisson et Réfrigération accepté
3. Chemin des Barbelines : pas de FCTVA ce n'est pas un investissement
4. Poteau téléphonique à Pannessac menace de tomber sur la route
5. Inondation carrefour de Grange suite aux travaux des éoliennes
6. Radar pédagogique rue de la Garenne ou rue de Monteneau
7. ZAC risque d'accident avec les camions mal garés sur l'ancienne N10
8. Prochaines dates de réunions : 28 septembre / 9 novembre / 14 décembre